

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MONSIEUR JEAN-JACQUES SOULIE
RESPONSABLE DU SERVICE DE LA DOCUMENTATION**

A.D Pers. n° 2008-746

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 20 mars 2008 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 07-1445 du 6 juin 2007 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-575 du 7 mai 2004 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Jacques SOULIE, Responsable du Service de la Documentation ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Jacques SOULIE, Responsable du Service de la Documentation, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- toutes pièces administratives et comptables, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

Article 2 : L'arrêté départemental Pers. 04-575 du 7 mai 2004 susvisé est abrogé.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,
le 27 mars 2008

Le Président,

*
* *